



# PROCES VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 04 décembre 2014

Sur convocation du 27 novembre 2014 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M. Michel GOETTELMANN, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

### 2. Appel des conseillers

**Etaient présents :**

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH                 | 15. Hélène BIEGEL         |
| 2. Christian OTTENWAELDER      | 16. Pascal MATHIEU        |
| 3. Olivier ECKERT              | 17. Pascal HELDE          |
| 4.                             | 18.                       |
| 5. Suzanne GOETTELMANN         | 19. Christophe ELSAESSER  |
| 6. Anne-Catherine DORIDANT     | 20. Nadine GUTHAPFEL      |
| 7. Sylvie LIGNER               | 21.                       |
| 8. Stéphane SIGRIST            | 22. Michel GOETTELMANN    |
| 9. Daniel BROCKER              | 23. Sandrine DEMAY        |
| 10.                            | 24. Pascale KOENIG        |
| 11. Jocelyne AMBERG            | 25. Cathy WEBER           |
| 12. Joseph DUSSOURD            | 26. Christophe BOHN       |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14.                            |                           |

**Absents excusés :**

- 4. Éric BRUNSTEIN qui donne procuration à Luc ADONETH
- 14. Jean-Paul BARTH qui donne procuration à Pascal MATHIEU
- 18. Nathalie EL JAMRI qui donne procuration à Christian OTTENWAELDER
- 21. Christine GILL qui donne procuration à Suzanne GOETTELMANN
- 10. Patrick DELSART

**Assistait en outre :** Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Appel des conseillers**
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014**
- 4. SMICTOM : Informations**
- 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
  - 5.1. Voirie : travaux de mise en souterrain des réseaux et de réaménagement de voirie dans le quartier du Dumhoff
  - 5.2. Travaux à l'École Elémentaire Krafft : réfection de la toiture et économie d'énergie
- 6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections**
  - 6.1. Personnel :
    - 6.1.1. Modification du tableau des effectifs
    - 6.1.2. Recrutement direct d'un adjoint technique de 2ème classe
    - 6.1.3. Renouvellement de deux Contrats Uniques d'Insertion dans les écoles
    - 6.1.4. Recrutement d'un agent de vie scolaire en contrat unique d'insertion
  - 6.2. Débat d'orientations budgétaires pour 2015
  - 6.3. Décision modificative n°3
  - 6.4. Indemnité de conseil du Trésorier
  - 6.5. Régularisation des amortissements des frais d'études
  - 6.6. Communauté des Communes de Sélestat : Rapport annuel d'activités 2013
- 7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT**
- 8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**
  - 8.1. Ecole Elémentaire Krafft : salle informatique
- 9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel**
  - 9.1. 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération : informations
- 10. Affaires sociales – Solidarité**
  - 10.1. Fête de Noël des Aînés 2014 : Distribution des colis : informations

**11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d’eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l’Espace Les Tisserands**

- 11.1. AFUA les Fleurs : vente section 18 des parcelles 714 et 717
- 11.2. Acquisition de la parcelle 159 section 44 – lieu dit Volgenloch
- 11.3. Acquisition de la parcelle 153 section 44 – lieu dit Volgenloch
- 11.4. Location parcelles Section 47 n° 127 et 132

**12. Droit de Préemption Urbain**

**13. Informations – Communications – Décisions**

Concert du 16 décembre 2014

\*\*\*\*\*

## 4. SMICTOM

**Rapporteur :** M. OTTENWAELDER

Le comité directeur du SMICTOM a voté le Budget Primitif 2015 : 18 Millions d’euros sont affectés au fonctionnement et 7 millions en investissement.

Les tarifs de la redevance incitative vont augmenter de 1,5%.

Les principaux projets concernent :

- Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux : création de puits de biogaz supplémentaires (objectif : réduction des odeurs) ainsi que la couverture sur les casiers : 662 000 euros
- Déchèteries : création d'une nouvelle déchèterie à BARR : 727000 euros
- Compostage : nouveau Bio Réacteur Stabilisateur et trommel pour l'usine d'affinage: 2,9M €
- agrandissement du bâtiment administratif 570 000 euros
- Collecte: acquisition de 2 bennes à ordures +création d'un carport pour les camions-bennes 1M €.

Les travaux du nouveau centre de tri démarrent début d'année ; coût : 5,7M d’euros.

A noter que le SMICTOM provisionne chaque année une somme de 200 000 euros pour la post-exploitation du CSDND.

## 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

### 5.1. Voirie : travaux de mise en souterrain des réseaux et de réaménagement de voirie dans le quartier du Dumhoff

Ce projet d'enfouissement des réseaux secs et réaménagement de voirie est prévu dans le contrat de territoire 2015/2017. Sa réalisation est envisagée pour 2015. Les consultations pour les marchés seront lancées courant juin 2015 pour un démarrage des travaux en septembre 2015.

Sont concernées dans un premier temps, la rue du Ramstein et la partie Nord de la rue de l'Ortenbourg. Le projet est prévu en 2 tranches réparties sur 4 exercices budgétaires 2015-2016-2017-2018.

La 1<sup>ère</sup> tranche concerne la Rue du Ramstein et la Rue de l'Ortenbourg (2015 et 2016).

La 1<sup>ère</sup> partie de la 1<sup>ère</sup> tranche prévoit l'enfouissement des réseaux secs, la 2<sup>ème</sup> partie les travaux de voirie.

La 2<sup>ème</sup> tranche concerne les Rues du Frankenberg et du Bernstein (2017 et 2018).

La 1<sup>ère</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> tranche prévoit l'enfouissement des réseaux secs, la 2<sup>ème</sup> partie les travaux de voirie (idem à la tranche 1).

Le SDEA ne participe plus à partir de 2015 aux travaux liés à l'évacuation des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'enfouissement des réseaux secs et des travaux de voirie de la rue du Ramstein et la rue de l'Ortenbourg pour un montant de :

- Enfouissement réseaux secs (France Telecom, Est vidéo, Numericable) : 338 000 € HT
- Voirie : 228 500 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre : 7200 € HT

Total : 573 700,00 € HT

**APPROUVE** la réalisation de l'enfouissement des réseaux secs et des travaux de voirie de la rue du Ramstein et la rue de l'Ortenbourg pour un total de 573 700,00 € HT soit 688 440,00 € TTC

**AUTORISE** le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires au lancement de la consultation pour l'enfouissement des réseaux

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat au titre de la DGE, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

**AUTORISE** le Maire à lancer les appels d'offres pour la rue du Ramstein et la rue de l'Ortenbourg.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 5.2. Travaux à l'Ecole Élémentaire Krafft : réfection de la toiture et économie d'énergie

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

Pour résoudre tous les problèmes liés à la vétusté de la partie centrale de la toiture de l'école élémentaire Krafft, les travaux suivants vont être engagés :

- Réfection de la couverture en tuiles mécaniques, et mise en place d'un écran étanche (pare-pluie)
- Amélioration énergétique du bâtiment avec la mise en place d'un isolant au sol sur toute la surface des combles
- Réalisation d'un cheminement en bois, permettant l'évacuation entre les 2 cages d'escaliers

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 132 000 € TTC

Dans le cadre du contrat de territoire 2015/2017, la commune bénéficiera d'une participation de 25 394,83 € du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avant projet détaillé pour un montant de 105 600 euros HT

**AUTORISE** le Maire à lancer les appels d'offres

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat au titre de la DGE, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Commission du 03 décembre 2014

6.1. Personnel :

6.1.1. Modification du tableau des effectifs

M. ECKERT propose d'apporter au tableau des effectifs, actualisé le 01 juin 2013, des ajustements à compter du 01 janvier 2015 :

- création de 2 emplois Adjoint administratif principal 2ème classe
- création d'un emploi Adjoint technique d'animation de 1ère classe
- suppression d'un emploi d'ATSEM 1ère classe

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit :

| Cadres d'emploi  | Nombre             |
|--|--------------------|
| Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services | 1                  |
| Attaché territorial  | 1 + 1 (non pourvu) |
| Rédacteur  | 2 (non pourvu)     |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe                | 2                  |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe                | 3 (non pourvu)     |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe                          | 3                  |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe                          | 2 (non pourvu)     |
| ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe  | 1                  |
| ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> Classe                                | 1 (non pourvu)     |
| Adjoint technique d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe               | 1 (non pourvu)     |
| Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe             | 1                  |
| Gardien de police municipale   | 1                  |
| Brigadier Chef Principal   | 1                  |
| Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe                        | 1 JL               |
| Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe                        | 1 (non pourvu)     |

|   |           |                      |
|---|-----------|----------------------|
| Technicien  |           | 1                    |
| Agent de maîtrise principal                           |           | 2 (non pourvu)       |
| Agent de maîtrise                                     |           | 3                    |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe   |           | 1+1 non pourvu       |
| Adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe |           | 2 + 7 (non pourvu)   |
| Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe |           | 10 + 4 (non pourvus) |
| <b>TOTAL postes ouverts :</b>                         |           | <b>54</b>            |
| <b>Postes pourvus</b>                                 | <b>29</b> |                      |

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 6.1.2. Recrutement direct d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

M. ECKERT propose, pour assurer le nettoyage des locaux de divers bâtiments communaux, de recruter Mme LAZARUS Nadège à partir du 19.11.2014 en qualité **d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30h.**

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** M. le Maire à recruter un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 19 novembre 2014 pour 30H00 et

**FIXE** sa rémunération à l'échelle 3, indice brut 330, indice majoré 316.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 6.1.3. Renouvellement de deux Contrats Uniques d'Insertion dans les écoles

M. ECKERT propose, pour assurer la prise en charge des enfants au sein des écoles maternelles, de renouveler le contrat de Mme TOCCACELI Agnès à compter du 06/01/2015 et Mme ROBERT Sabah à partir du 02/12/2014.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** M. le Maire à renouveler les deux contrats unique d'embauche agent de vie scolaire :

- à compter du 02/12/2014 pour une durée de un an à un coefficient d'emploi de 22H00 et fixe sa rémunération au SMIC
- à compter du 06/01/2015 pour une durée de 6 mois à un coefficient d'emploi 22H00 et fixe sa rémunération au SMIC

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 6.1.4. Recrutement d'un agent de vie scolaire en contrat unique d'insertion

M. ECKERT précise que suite au départ fin décembre 2014 de l'agent de vie scolaire de l'école maternelle des Bains, la commune a décidé de recruter une nouvelle personne en contrat unique d'insertion.

La commission propose de recruter un agent de vie scolaire dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion ».

Le contrat aura une durée initiale de 12 mois, et la durée hebdomadaire sera de 24 heures, rémunéré sur la base minimale du SMIC.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 6.2. Débat d'orientations budgétaires pour 2015

M. ECKERT présente les différentes problématiques à prendre en compte dans le budget primitif 2015 à l'aide d'un PowerPoint. Il expose la baisse des dotations et l'augmentation des prélèvements de l'Etat qui devraient représenter un manque à gagner pour la Commune de 2 000 000 € d'ici la fin du mandat. Il rappelle que les leviers dont dispose la commune pour dégager des moyens financiers sont, la baisse des investissements, le recours à l'emprunt et l'augmentation des taux. Pour information, il précise que pour compenser les recettes supprimées par l'Etat, la commune devrait augmenter ses impôts entre 20 et 21 %. Comme les années précédentes, la commune tentera de maintenir le cadre de vie de ses concitoyens en veillant à employer au mieux les deniers du contribuable.

M. ECKERT présente les principales orientations budgétaires pour 2014 :

|                                      | Montants    |
|--------------------------------------|-------------|
| - Diminution des dotations de l'Etat |             |
| CVAE                                 | - 14 000.00 |
| DGF                                  | - 57 000.00 |
| - Hausse des prélèvements de l'Etat  |             |
| FNGIR                                | + 15 000.00 |
| FPIC                                 | + 2 000.00  |
| - Remboursement d'emprunt en cours   | 440 000.00  |
| - Eglise Toiture / Charpente –suite  | 460 000.00  |
| - Voirie quartier Dumhoff            | 420 000.00  |
| - Ecole KRAFFT : toiture             | 150 000.00  |
| - Acquisition foncière               | 130 000.00  |
| - EEK salle informatique             | 17 000.00   |
| - Chemins ruraux : Klossweg          | 36 000.00   |

Le débat porte sur les grandes lignes souhaitées par la municipalité pour 2015. Elles seront suivies en fonction des ressources, des opportunités et des possibilités de financement de la commune.

Il précise que la commune a été prélevée en 2014 de 134 790 € pour le Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (contribution nationale) et de 25 540 € pour le Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (contribution intercommunale).

Une discussion, plus approfondie de l'ensemble des dépenses et des recettes de 2015, sera prévue début janvier en commission Budget, suite aux propositions du Bureau, avant le vote du Budget Primitif par le Conseil Municipal.

M. ECKERT précise que pour pouvoir réaliser l'ensemble des opérations présentées, il faudra certainement passer par une augmentation de la fiscalité. Le pourcentage exact sera précisé lors de la Commission Budget précédant la séance du Conseil Municipal du 17 février 2015. Il propose dans un premier temps de prévoir une augmentation de 5 % uniquement pour 2015. Il précise qu'aucune augmentation des impôts ne sera faite pour le reste de la mandature sauf cas de situation exceptionnelle.

M. ADONETH ajoute que les finances communales connaissent un choc inédit.

L'Association des Maires de France a demandé que soit revu le montant de l'effort dédié aux collectivités locales. Il faut trouver un juste équilibre pour maintenir l'investissement et soutenir l'artisanat local. Il précise également que le coût total réel de restauration de la toiture de l'église une fois déduites les subventions atteindra 350 000 euros.

6.3. Décision modificative n°3

Afin de permettre la réalisation de dépenses et recettes non prévues au budget primitif 2014, il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les points suivants :

**- subvention exceptionnelle lutte (MAD tapis) :**

|              |     |     |                            |               |               |
|--------------|-----|-----|----------------------------|---------------|---------------|
| 6748         | 67  | 025 | Autres subventions except. | 250.00 €      |               |
| 022          | 022 | 020 | Dépenses imprévues         | - 250.00 €    |               |
| <b>TOTAL</b> |     |     |                            | <b>0.00 €</b> | <b>0.00 €</b> |

**- Régularisation de l'amortissement des frais d'étude :**

|              |     |     |                                    |                    |                    |
|--------------|-----|-----|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 6811         | 042 | 01  | Dot. Amo. Immo. Corpo. et Incorpo. | 40 004.87 €        |                    |
| 023          | 023 | 020 | Virement section invest.           | - 22 504.87 €      |                    |
| 28031        | 040 | 01  | Amo. Des frais d'étude             | 17 500.00 €        |                    |
| 2315         | 041 | 01  | Immo. Corpo. en cours              | 12 500.00          |                    |
| 7811         | 042 | 01  | Rep. Amo. Immo. Corpo. et Incorpo. |                    | 17 500.00 €        |
| 28031        | 040 | 01  | Amo. des frais d'étude             |                    | 40 004.87 €        |
| 021          | 021 | 020 | Virement section invest.           |                    | - 22 504.87 €      |
| 2031         | 041 | 01  | Frais d'étude                      |                    | 12 500.00          |
| <b>TOTAL</b> |     |     |                                    | <b>47 500.00 €</b> | <b>47 500.00 €</b> |

**- Régularisation financement des Murailles et des Vignes :**

|              |         |    |    |                               |                    |             |
|--------------|---------|----|----|-------------------------------|--------------------|-------------|
| 222          | 4581222 | 45 | 95 | Dépenses pour compte de tiers | 30 000.00 €        |             |
| 222          | 4582222 | 45 | 95 | Recettes pour compte de tiers |                    | 30 000.00 € |
| <b>TOTAL</b> |         |    |    | <b>30 000.00 €</b>            | <b>30 000.00 €</b> |             |

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Primitif 2014.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6.4. Indemnité de conseil du Trésorier

M. ECKERT informe les membres de la commission qu'une indemnité de conseil peut être versée au Receveur Municipal.

A titre d'information, l'indemnité de conseil 2014 représente 744,73 € brut, soit 678,77 € net pour une moyenne de dépense des exercices 2011-2013 de 12 508 873 €.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal

**DEMANDE** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

**DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Bernadette REICHERT, Receveur Municipal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



#### 6.5. Régularisation des amortissements des frais d'études

M. ECKERT précise que suite à l'inscription des frais d'étude au compte 2031, l'amortissement des biens a été généré automatiquement par le logiciel de comptabilité alors même que ces études ont donné lieu à la réalisation de travaux.

Pour permettre à la commune de récupérer le Fond de Compensation TVA auprès de la préfecture, il y a lieu d'annuler les amortissements réalisés à tort.

Pour ce faire, un mandat et un titre d'annulation de 40 004,87 € pour les amortissements de l'exercice 2014 seront réalisés, ainsi que l'écriture de régularisation suivante pour les amortissements de l'exercice 2013 :

- un mandat de 17 219,91 € au compte 28031 chapitre 040,
- un titre de 17 219,91 € au compte 7811 chapitre 042.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 6.6. Communauté des Communes de Sélestat : Rapport annuel d'activités 2013

Sur présentation de M. Luc ADONETH  
Le Conseil Municipal

**DECLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités de la communauté de communes de Sélestat pour l'année 2013.

### 7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

### 8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

8.1. Ecole Elémentaire Krafft : salle informatique : informations

L'école élémentaire Krafft devrait bénéficier dans le cadre du Budget Primitif 2015 d'une dotation financière permettant le remplacement complet des ordinateurs de la salle informatique pour un budget approximatif de 18 000 euros.

### 9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

9.1. 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération : informations

Le cortège de la commémoration a réuni une vingtaine de véhicules anciens.  
Mme DORIDANT salue l'implication des classes de l'école primaire et du collège pour le témoignage entre les élèves et les anciens ainsi que tous les participants.

M. le Maire adresse ses plus vifs remerciements à Anne Catherine DORIDANT pour son investissement et le succès de la manifestation.

### 10. Affaires sociales – Solidarité

10.1. Fête de Noël des Aînés 2014 : Distribution des colis : informations

**11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands**

Rapporteur : M. SIGRIST

**11.1. AFUA les Fleurs : vente section 18 des parcelles 714 et 717**

La commune a mis en vente en section 18 un lot constructible composé des parcelles n°714 et 717 Rue des Jonquilles d'une surface de 3.61 ares au prix de 21 000 € l'are soit pour un montant total de 75 810 euros.

M. Arnaud JACQUINEZ et Mme Pauline MOREL domiciliés 87 rue du Maréchal Foch 67730 Châtenois se sont portés acquéreurs.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de donner une suite favorable à la demande de M. Arnaud Jacquinez et Mme Pauline MOREL domiciliés 87 rue du Maréchal Foch 67730 Châtenois et de leur vendre la parcelle section 18 n°714 de 3.52 ares et 717 de 0.90 ares situées rue des Jonquilles d'une surface de 3.61 ares au prix de 21 000 € l'are soit pour un montant total de 75 810 euros

**PRECISE** que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir et les pièces financières relatives à cette acquisition

**CHARGE** Me REISACHER Chantal, notaire à SELESTAT d'accomplir toutes les formalités qui en découlent.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11.2. Acquisition de la parcelle 159 section 44 – lieu dit Volgenloch**

Sur proposition de Monsieur MENETREY Paul de céder son terrain à l'euro symbolique

le Conseil Municipal

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle suivante Section 44 parcelle n°159 au lieu-dit Volgenloch d'une surface de 02a34ca appartenant à M. MENETREY Paul domicilié 6 rue Ste Richarde à 67600 KINTZHEIM

**AUTORISE** M. OTTENWAELDER à signer les actes à intervenir

**PRECISE** que l'acte sera établi par les services administratifs de la mairie et que M. le Maire, ès-qualité, agira en qualité d'Officier Ministériel

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11.3. Acquisition de la parcelle 153 section 44 – lieu dit Volgenloch**

Sur proposition de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural par courrier du 24 septembre 2014,

le Conseil Municipal

**DECIDE** d'acquérir la parcelle Section 44 parcelle n°153 de 438 m2 au lieu-dit Volgenloch à l'euro symbolique appartenant à la SAFER – 18 rue des Orphelins - 68200 MULHOUSE

**PRECISE** que l'acte sera établi par les services de la SAFER

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 11.4. Location parcelles Section 47 n° 127 et 132

M. Joseph OTTENWAELDER loue partiellement, par bail renouvelé par tacite reconduction jusqu'en 2020, les parcelles Lieudit MITTELMUHL Section 47

n° 127 - 47 ares sur une surface totale de 56 ares

n° 132 - 27 ares sur une surface totale de 111 ares

la partie non louée étant actuellement en friche.

Par courrier du 6 novembre 2014, il sollicite la location totale des parcelles et s'engage à déboiser et à ensemercer toute la parcelle soit 167 ares en totalité.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la mise en location jusqu'à l'expiration du bail en cours soit le 11/11/2020 à M. Joseph OTTENWAELDER de la totalité des parcelles Lieudit MITTELMUHL Section 47 n° 127 et n° 132 soit une surface supplémentaire de 93 ares

**FIXE** le prix de la surface supplémentaire à 1,59 € l'are (prix de base 2014) soumis à l'indice des fermages fixé annuellement

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres REISACHER-DECKERT, NUSS, GEIGER, RUHARD, ZANETTE et MEURLET-KOHLER, PRUVOST-ZINI, RODRIGUES et GENY

Après en avoir délibéré,

**RENONCE à l'unanimité** à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

**(Vente n°1 : Abstention Mme Suzanne GOETTELMANN)**

1. Vente Consorts BOSSERT – 16B rue de la Première Armée – Section 2 n° 126/30 avec 2,42 a, n° 128/30 avec 2,77 a – bâti
2. Vente Mme FRUHAUFF Christiane – 16 rue de la 1ère Armée – une parcelle de 7,01 ares à détacher de Section 2 n° 32 avec 12,63 a – bâti
3. Vente M. et Mme WISS Daniel – 8 rue de la Première Armée (lots 16,17, 104 et 108) – Section 2 n° 117 avec 15,53 a – bâti
4. Vente SCI MAMOUR – 8 rue des Vosges (lots 112, 127,147 et 403) – Section 6 n° 267/135 avec 39,71 a – bâti
5. Vente Habitat Familial d'Alsace SA HLM – 47 route Romaine (lots 1 et 32) – Section 19 n° 696/182 avec 2,73 a – bâti

6. Vente M. Eugène KRUCH et Mme Marie-Andrée GUNTZ – 130 rue de l’Ortenbourg (Annexe Scherwiller) – Section 13 n° 390/172 avec 5,03 a, n° 393/173 avec 1,34 a, n° 394/173 avec 4,73 a – bâti
7. Vente Consorts MAIRE – rue du Frankenberg – Section 8 n° B/28 avec 3,60 a – non bâti
8. Vente Consorts MAIRE – lieudit « Bourg » – Section 8 n° A/28 avec 4,20 a – non bâti
9. Vente Mme FRUHAUFF Christiane – rue de la 1ère Armée – Section 2 n° 153/32 avec 5,50 a – non bâti
10. Vente Consorts SCHWOEHRER – 5 rue Clémenceau – Section 3 n° 19 avec 1,81 a – bâti
11. Vente M. DONTENVILLE Gilbert – lieudit « Bourg » - Section 18 n° 628 avec 4,21 a – non bâti
12. Vente M. HOLDER Fabien – 24 route de Ste Marie aux Mines – Section 30 n° 77 avec 11,56 a, n° 135/78 avec 1,85 a – non bâti
13. Vente M. BERGER Bertrand – 14 rue des Alliés – Section 7 n° 83 avec 3,35a, n° 84 avec 0,71 a – bâti
14. Vente Consorts KALBEL – 11 rue de Ribeuwillé – Section 5 n° 53 avec 3,63 a - bâti

### 13. Informations - Communications - Décisions

**Concert de Noël de la chorale des Petits chanteurs de St Petersburg** du mardi 16 décembre 2014 à 20H00 à l’église Saint Georges - (Entrée libre, plateau - Organisateur: Association d'animations de Châtenois/Scherwiller).

**Cambriolages** : la commune est victime d’une vague de cambriolages, une information de prévention est actuellement diffusée sur le panneau électronique pour inviter la population à la vigilance notamment en cas d’observations de comportements suspects.

L’information a également été publiée dans un journal local, le site internet de la Commune et le bulletin communal.

**Circulation : vitesse excessive Rue de Ribeuwillé et Rue du Tir**

Des contrôles ont été effectués, aucune infraction n’a été constatée. Les études se poursuivent pour aménager la circulation des cyclistes au niveau de l’entrée de la Maison de l’Enfance et, sécuriser le passage piéton au niveau de l’Allée Verte.

\*\*\*\*\*

M. le Maire clôt la séance à 21H15

Michel GOETTELMANN.  
Secrétaire de séance

Luc ADONETH  
Maire

Yanna MAGNALDI  
Secrétaire Administratif